

Compte-rendu conférence téléphonique du 8 mars 2021

Vous trouverez ci-après plusieurs types d'informations :

- l'état actualisé des personnels de la DRFiP 31 au 8 mars 2021 ;
- le compte-rendu de la conférence téléphonique de cet après-midi ;
- le compte-rendu du GT national sur le télétravail en lien pour partie avec le sujet local.

Pensez à nous adresser vos questionnements, réactions, réflexions sur les adresses mail christian.terrancle@dgfip.finances.gouv.fr et/ou solidairesfinancespubliques31@dgfip.finances.gouv.fr

Amitiés et fraternité Yves et Christian

État des lieux de la direction au lundi 8 mars 2021

	% AGENTS PRESENTS	% AGENTS EN TELE W	% télé+Nom/Présents+télé + nomades
SIP	74 %	10 %	12 %
SIE	69 %	11 %	14 %
TRES	73 %	17 %	19 %
SPF SDE	69 %	12 %	14 %
CF*	51 %	32 %	39 %
Direction et autres	51 %	23 %	31 %
Total	64 %	19 %	23 %

Nombre d'agents (A+, A, B, C) présents ce jour dans les services : 1.093 soit 64%
 Nombre d'agents (A+, A, B, C) en activité à leur domicile ou en activité nomade : 322 soit 19% des effectifs et 23% des agents travaillant aujourd'hui

Nombre d'agents en autorisation spéciale d'absence liée au COVID19 : 7
 70 cas positifs depuis mars 2020,
 296 agents en absence hors COVID - 17 % (congés, maladies,... et temps partiels)
 629 agents en télétravail au moins 1 jour au cours des 5 derniers jours : 37% des effectifs totaux.

Compte-rendu de l'audioconférence du 8 mars en 2 temps

Cette audioconférence s'est tenue en deux temps dès lors qu'un syndicat ne voulait parler que pour la situation Covid.

1. La crise sanitaire et le télétravail en mode Covid (voir également page 4 au niveau national)

Le DRFiP introduit en renvoyant aux messages récents du 1^{er} ministre et du DG (voir Ulysse) et indique qu'une cadre de la direction a fait le point avec chaque chef-fe de service pour voir si le télétravail en situation de crise pouvait être augmenté à la DRFiP 31. Une fiche de recommandation est adressée aux chef-fes de services pour augmenter le taux dont le plateau quotidien est environ de 20 % et sur 5 jours proche de 30 %. Il n'y a pas d'objectifs chiffrés pour les services à ce stade mais il faut gagner en%age dans le télétravail au quotidien. Quant à la campagne IR nous aborderons le sujet plus tard.

Solidaires Finances Publiques 31 est revenu sur 3 points pour cette période :

- sur l'aspect des matériels sous toutes leurs formes (ordinateurs, double-écrans, type de VPN,...) ;
- les différences d'interprétation en fonction des services comme par exemple un service dans lequel on indique à un-e agent-e qu'il ne peut pas télétravailler parce que 80 % des agent-es sont déjà en télétravail ;
- sur le télétravail en mode « classique » et les demandes en souffrance...

Le DRFiP a rappelé la note du 26 février et ses annexes (que nous adresserons en copie à nos adhérent-es) qui donne des indications statistiques qui seront mises à jour et nous seront communiquées au plus vite. Normalement une nouvelle livraison d'ordinateurs devrait arriver pour la fin mars. Pour parvenir à augmenter le taux de télétravail tous les modes seront possibles y compris les Tiny si nécessaire. Le DRFiP rappelle aussi que 370 téléphones portables de différentes générations ont été mis à disposition des agent-es. Enfin, un-e chef-fe de service n'a pas à refuser le télétravail au prétexte que 80 % de son service serait déjà en télétravail.

2. Les autres sujets développés durant la suite de l'audioconférence

Le télétravail en mode « classique »	<i>Réponses de la direction</i>
<p><i>Solidaires Finances Publiques 31</i> est revenu sur ce sujet qui, nous l'espérons, sera rapidement au cœur des réflexions et décisions, après la crise sanitaire.</p> <p>Nous avons initié, avec la CGT, le CTL télétravail de janvier et depuis nous ne sommes informés de rien.</p> <p>Nous avons pour notre part été totalement transparents y compris en diffusant le contenu complet (anonymisés) des retours de questionnaires que nous avons eus.</p> <p>A l'administration de nous dire où elle en est sur plusieurs points : - retours des questionnaires cadres et agent-es : - diffusion de la convention avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) pour mener le travail local ; - mise en place des réunions de services obligatoires prévues au CTL ; - composition, programme et calendrier des groupes de travail portés par une cadre de la direction.</p> <p>Vous nous devez cette transparence tout autant qu'aux agent-es et pour l'heure nous ne sommes vraiment pas satisfaits.</p> <p>Voir également page 4 le compte-rendu du groupe de travail national</p>	<p><i>Convient d'une sorte de lenteur qu'il faut avant tout mettre en regard de l'activité normale augmentée des sujets liés à la crise sanitaire.</i></p> <p><i>Sur la convention avec l'ANACT elle est en cours de finalisation au niveau national et n'a donc pas la version finale qui nous sera communiquée dès qu'elle sera définitive.</i></p> <p><i>Pour autant assure de la transparence vers nous et les agent-es sur les retours de questionnaires notamment tant en qualité qu'en quantité. A ce stade peut dire qu'il y a eu 690 retours d'agent-es sur 1537 et 145 retours de cadres sur 212.</i></p> <p><i>Quant à l'aspect qualitatif c'est un gros travail de dépouillement qui est en cours, y compris avec un renfort accordé à la responsable du sujet.</i></p> <p><i>Les réunions obligatoires par services vont être mises en place dans les meilleurs délais maintenant, il convient de son retard.</i></p> <p>Notre commentaire :</p> <p><i>Le niveau de retour de questionnaires montre l'importance que les agent-es accordent à ce sujet et partant, l'obligation morale et pratique de la direction à répondre à leurs attentes.</i></p> <p><i>Sur l'analyse des questionnaires nous donnons acte du temps nécessaire à leur étude, mais il faudra bientôt que des résultats sortent et qu'ils soient totalement transparents.</i></p> <p><i>Nous donnons également acte de la décision de mettre en œuvre les réunions par services qui doivent permettre d'aborder tous les sujets dont ceux d'organisation du travail. Mais il faudra être très clairs avec les chef-fes de services quant à leur contenu et à l'exercice de la parole pour l'ensemble des agent-es.</i></p>
<p>Questions sur le Fonds de Solidarité, la fraude qui l'accompagne et l'équipe FDS.</p> <p>Nous souhaiterions avoir des informations sur les niveaux de fraude au FDS et leur typologie ainsi que celle des rejets.</p> <p>Et puis savoir où en est la composition et le fonctionnement de l'équipe dédiée sans rappeler notre opposition à l'embauche de contractuels, comme sur tout le territoire.</p>	<p><i>L'évaluation de la fraude est très compliquée parce qu'il faut faire une différence entre fraude réelle et erreurs des redevables ou échecs des demandes. (pour mémoire dans une précédente audioconférence le DRFiP estimait la fraude à 30 % des demandes).</i></p> <p><i>Le taux d'échec repose essentiellement sur les entreprises qui n'ont pas le bon code APE ou NAS. Et la fraude est détectée sur la base des chiffres d'affaires déclarés pour le FDS qui sont supérieurs au fiscal. Mais là aussi il faut tempérer parce que certaines entreprises n'appréhendent pas bien la notion de chiffre d'affaires (comme les traiteurs par exemple). Et puis il faut noter qu'au-dessus de certains montants c'est la DGE qui traite les FDS correspondants.</i></p> <p><i>Il y a environ 300 indus à récupérer et une poignée pour lesquels un article 40 sera sans doute déclenché et se poursuivre devant la justice. Les titres mis en recouvrement vont de 30€ à des sommes importantes pour une moyenne d'environ 1 000€. Actuellement il y a environ 800 RAR pour un montant de 910 000€.</i></p> <p><i>Sur l'équipe tient à nouveau à louer son travail comme le font les élus nationaux parce que la DRFiP 31 est en bonne place pour le traitement comparé du FDS. L'équipe a été complétée par 3 contractuels qui assurent les tâches les plus simples et l'analyse est confiée aux spécialistes. La philosophie est de faire un travail « propre » et pas « presse bouton ».</i></p>

<p>La campagne IR</p> <p>Vous avez indiqué d'une part que personne de la gestion fiscale n'était en ligne et de l'autre que vous feriez un point sur la campagne IR lors du CTL du 26 mars. Nous considérons que c'est trop tard pour un début de campagne en avril avec, probablement, la poursuite de conditions sanitaires très particulières. Nous vous demandons donc de tenir une réunion spécifique dans les prochains jours et qui porte sur l'ensemble des points (calendrier, modalités d'accueil, aides extérieures et d'autres services, sécurité des sites et des agent-es,...)</p>	<p><i>Le DRFiP nous indique qu'il va faire le point avec le pôle fiscal et revenir rapidement vers nous pour tenir une réunion avant le CTL du 26 mars qui est, effectivement, proche du début de la campagne.</i></p>
<p>L'accueil prochain des A et B en stage pratique et probatoire : attention danger</p> <p>Plusieurs agent-es vont arriver dans nos services prochainement et après avoir subi une scolarité à distance, donc sans contacts et sans échanges réels. L'importance de leur accueil et de leur tutorat est donc encore plus sensible qu'habituellement. Et nous sommes très inquiets pour elles/eux d'autant plus qu'ils vont arriver dans des services où la masse de télétravail fait exploser les collectifs de travail et éloignent les tuteurs et tutrices potentiels. L'exemple de la DAJ (3 A stagiaires) est pris pour souligner ce risque qui s'ajoute à ceux que nous avons déjà pointés auprès de la RH et du pôle fiscal.</p>	<p><i>La RH nous répond qu'il y a effectivement une réflexion à mener...</i></p> <p>Notre commentaire :</p> <p><i>Cette réponse, pour autant qu'elle ne nous surprenne pas vraiment, est tout simplement effarante. Parce que gérer c'est bien anticiper c'est mieux et nous n'avons pas manqué d'alerter sur cette question depuis des semaines (la première fois à l'automne lors des réunions d'affectation des stagiaires). Malgré cela, manifestement, la RH ne s'inquiète pas plus que ça !!! Nous demandons au DRFiP de prendre le dossier en mains et de provoquer en urgence un travail efficace.</i></p> <p><i>Le DRFiP enregistre notre demande générale comme celle, particulière, de la DAJ indiquant que « la balle est dans son camp ».</i></p>
<p>Les ruptures conventionnelles</p> <p>Nous avons demandé un point sur le sujet sur lequel des retards importants sont pointés par les agent-es en demande. Et relevé que manifestement la DG ne se posait pas la question des montants alloués puisque systématiquement elle proposait le minimum et tout aussi manifestement n'accordait les ruptures qu'à celles et ceux qui étaient porteurs d'un projet de reconversion.</p>	<p><i>La RH nous indique qu'au delà des demandes de renseignements 7 demandes avaient officiellement été déposées et à ce jour 1 a reçu un avis favorable. Deux types de demandes se détachent : les agent-es porteur-ses d'un projet de reconversion professionnelle et les agent-es proches de la retraite. Pour les premiers l'aspect déontologique lié au projet peut le retarder. Pour les seconds la solution est plus compliquée parce que la DG accorde plutôt s'il y a un projet et qu'il faut s'assurer du montant de la pension à venir, ce qui prend un peu plus de temps.</i></p> <p>Notre commentaire :</p> <p><i>Nous donnons acte à la RH que ce n'est pas de sa responsabilité mais pointons 3 points de mécontentements des agent-es : les délais très longs, le montant minimal systématiquement attribué et le refus dès lors que la demande n'est pas accompagnée d'un projet de reconversion.</i></p>
<p>Les suites de l'affaire d'un haut cadre qui secoue la presse locale et la DRFiP 31</p> <p>Nous ne commenterons pas la décision de report du procès décidé vendredi dernier par la justice. Mais ce qui a été publiquement énoncé comme chefs d'accusation nous effare et les nombreuses retombées médiatiques rendent notre communiqué de presse d'autant plus pertinent à la veille de la campagne IR.</p>	<p><i>Le DRFiP ne commente pas plus la décision de la justice que le fond de l'affaire. Mais, comme cela a été indiqué lors du procès public de vendredi par les avocats de M. Menvielle (c'est maintenant public donc nous pouvons le citer nommément), il confirme qu'une procédure disciplinaire est en cours.</i></p>

Pour en savoir plus sur l'actualité de la DRFiP 31 vue par *Solidaires Finances Publiques 31* rendez-vous sur le site <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/>

GT télétravail du 5 mars 2021, une histoire sans fin !

Ce vendredi s'est tenu, à la suite du CTR (Comité Technique de Réseau) de février et de différents travaux ministériels, un groupe de travail sur le protocole du télétravail que la DGFIP va mettre en œuvre au regard des évolutions réglementaires que connaît ce dispositif.

Encore une fois la DG a botté en touche concernant le sujet d'une indemnisation pour les télétravailleurs et télétravailleuses renvoyant la discussion au niveau de la fonction publique.

Concernant les risques TMS (Troubles Musculo Squelettiques) et autres risques physiques du télétravail l'administration nous rejoint sur la vigilance à apporter sur ce point. En revanche, elle pondère nos propos en considérant que le risque n'est pas le même en fonction de la quotité de télétravail et que ce sujet, pour des administrations ou des entreprises d'envergure

similaire à la nôtre, ne semble pas être si prégnant. En effet pour la DG, le lien entre le télétravail et les effets sur la santé ne sont pas aussi clairement démontrés. La DGFIP restera sur la mise à disposition d'un matériel minimal qui se résume en un ordinateur portable mais elle étudiera au cas par cas les nécessaires compléments à apporter. Sur ce point nous divergeons totalement.

Solidaires Finances Publiques a demandé que soit mis à disposition des clés 4G pour les agents désirant télétravailler et se trouvant dans des zones dites « blanches ». A ce stade, la DG ne souhaite pas mettre en place ce dispositif, même si cette possibilité pourra être mise en place en cas de situation particulière.

Solidaires Finances Publiques a demandé à ce qu'une partie Santé et Sécurité au travail soit intégrée dans le protocole. Dans cette partie on pourrait reprendre l'article sur l'évaluation des risques et il pourrait être ajouté le rappel de la présomption d'imputabilité des accidents se produisant dans le temps et le lieu du télétravail ainsi que les renvois réglementaires sur les possibilités d'adaptation de poste.

Un certain nombre de mises à jour du protocole seront faites pour être conformes au décret : la mention relative au fait que les jours de présence et de télétravail peuvent se faire sur une base mensualisée (article 3 du décret 2016-151), que l'autorisation de télétravail a une durée d'un an renouvelable par décision expresse, en cas de mutation la demande de télétravail est à refaire (art 5) et la nature des documents à remettre à tous les télétravailleurs/télétravailleuses (art 8).

Nous avons été particulièrement insistants sur le rappel quant à la définition de la présomption d'imputabilité des accidents survenus pendant le lieu et le temps du télétravail. Il faut comprendre que sur ce temps le lieu personnel devient une extension du lieu professionnel.

Concernant le passage du VPN 15 au VPN 10 ils sont obligés pour des raisons de sécurité. Le VPN 10, même s'il ne permet pas les mêmes accès que le VPN 15, est beaucoup plus sécurisé. L'enjeu qui incombe à la DGFIP quant à la fiabilité des données et de leur inviolabilité impose des choix plus drastiques et moins de souplesse sur le sujet. Le VPN 15 a été déployé de manière plus conséquente pour répondre aux enjeux de continuité de service dans le contexte sanitaire que nous connaissons, mais il n'est pas envisageable de maintenir un état de fait de la sorte.

Quant à nos craintes sur la charge de travail supplémentaire qui pourrait être générée pour les services RH, la dématérialisation de la procédure, pour l'administration, va permettre une gestion beaucoup plus simplifiée et plus rapide (au niveau du chef de service). Cela ne devrait donc avoir aucune répercussion pour les équipes RH... *Solidaires Finances Publiques* a appelé l'attention de la DG sur la charge des équipes informatiques liée au déploiement du télétravail. Malgré un retour attentif, l'administration a rappelé que ce sujet doit être abordé dans les instances ad hoc.

